

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU CERTIFICAT PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE  
L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu le décret n° 2019-144 du 26 février 2019 portant création du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport,

Vu l'arrêté du 26 février 2019 portant organisation du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport,

Vu l'arrêté du 26/02/2019 portant création de la mention mention animateur d'activités et de vie quotidienne du CPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 16/12/2022,

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup>.- Le certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, mention mention animateur d'activités et de vie quotidienne est attribué aux personnes dont les noms suivent :

**Genre, nom et prénom  
Date et lieu de naissance**

Madame	BEN ALLEL	Maéva
Madame	BOILLEDIEU	Calypso
Monsieur	BOUFODDA	Mansour
Monsieur	BREJOUX	Samy
Madame	CHABRERIE	Chloé
Monsieur	DAVO	Lucas
Madame	DELLAC	Emma
Monsieur	GAYOUT	Axel
Monsieur	JAFFROT	Alexandre
Madame	LEMAIRE	Nina
Madame	MAANDHUI	Daan-Ya
Monsieur	MAOULIDA	Fayane
Monsieur	MEUNIER	Jason
Monsieur	POHIN	Titouan
Madame	SIMONAZZI	Fanny
Monsieur	VALIAME	Mickaël

Article 2.- Le recteur de région académique de Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 16/12/2022

Pour la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine  
Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine  
Chancelière des Universités et par délégation  
Conseillère d'animation sportive

  
Emmanuelle DJADJO